



**Syndicat National FO des Finances Publiques**  
**SECTION DE LA MOSELLE**

## **Entretien Professionnel 2016 (gestion 2015)**

*C'est parti pour un nouveau tour de piste !*

Calendrier local des opérations

|   |   |
|---|---|
| 1 <sup>er</sup> février au 18 mars 2016 | Déroulement des entretiens professionnels                         |
| 18 avril 2016                           | Date limite de notification des attributions dans EDEN-RH         |
| 4 mai 2016                              | Date limite de dépôt de recours hiérarchique                      |
| 20 mai 2016                             | Date limite de la réponse de l'autorité hiérarchique dans EDEN-RH |
| 20 juin 2016                            | Date limite de recours devant la CAPL                             |
| 25 juillet 2016                         | Date limite de recours devant la CAPN                             |

A priori pas de changement sur les modalités pour cette année, même si le sujet de l'entretien d'évaluation est désormais tout autre, en particulier dans le cadre de PPCR.

En effet, si le projet de décret sur l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la FPE est adopté en l'état, cela signifiera qu'un cadencement unique d'avancement d'échelon sera appliqué dès le 1er janvier 2016 pour cette catégorie, puis à compter de 2017 pour les catégories A et C.

L'entretien d'évaluation n'aura donc plus d'incidence positive sur l'avancement d'échelon puisque aucune bonification en mois ne sera plus accordée.

Il reste cependant déterminant pour la promotion de grade et de corps (tableau d'avancement et liste d'aptitude).

**Plusieurs questions restent en suspens :**

Pourra-t-il toujours avoir une incidence négative en allongeant les modalités d'avancement d'échelon ?  
Au vu des discussions en cours sur la loi « Déontologie, droits et obligations des fonctionnaires », l'entretien d'évaluation sera-t-il un des facteurs permettant une « exclusion temporaire de 3 jours » ?  
Quel sera son impact sur la rémunération, dès lors où l'instauration d'une rémunération au mérite se précise chaque jour davantage ?

Ce sont autant de questions auxquelles la Direction Générale est dans l'incapacité de répondre aujourd'hui, puisqu'elle se retourne toujours vers la décision de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) du Ministère de la Fonction Publique.

Le changement de ministre ne va pas aider à la résolution de ce problème puisque le Conseil Commun de la Fonction Publique, qui devait se tenir ce 17 février, a été reporté en mars.

A suivre!

***Pour toute question ou conseil sur votre entretien professionnel, contacter FO-DGFIP Moselle.***